

## **REGLEMENT DU FORUM DES ASSOCIATIONS**

Le Forum des associations a pour vocation de mettre en relation les Chavillois et les associations locales, afin de présenter leurs activités. Le Forum est un lieu de neutralité politique et culturelle, les partis politiques, les groupements politiques, les associations représentant des partis politiques, les associations de riverains ainsi que les associations culturelles n'y ont pas leur place. Ceux-ci bénéficient d'autres possibilités d'expression. Le Forum des associations est organisé par la Ville. Le service Vie associative est responsable de son déroulement. Ce service est le seul interlocuteur des associations pour leurs démarches concernant le Forum et leur inscription.

### **Article 1. Inscription obligatoire**

Aucune association ne pourra prétendre à disposer d'un stand au Forum des associations sans une inscription et une validation préalable du service Vie associative. Un formulaire est à disposition des associations. L'information sur la date de disponibilité de ce formulaire auprès du service ou sur le site internet sera donnée aux associations par mail ou courrier.

### **Article 2. Règlement**

L'acceptation du présent règlement est une condition préalable à toute inscription.

### **Article 3. Limitation des participants**

La ville et le service organisateur se réservent la possibilité d'établir une liste chronologique des inscriptions, avec un nombre de places limité en fonction du site et des contraintes de sécurité.

### **Article 4. Attribution des stands**

Les stands sont attribués par le service organisateur. Il n'y a pas d'emplacement préférentiel. Les associations disposent d'un stand extérieur identique pour chacune d'entre elles. Cet espace dispose d'une table, de deux chaises et d'une grille d'accrochage.

### **Article 5. Installation/décoration des stands**

La décoration des stands se fera obligatoirement le samedi matin de 8h30 à 9h45.

- L'habillage des stands ou les décorations pourront être suspendus ou collés ; ni clou, ni punaise ou agrafe ne sont autorisés.
- Les stands non occupés à 9h30 seront réattribués.

### **Article 6. Responsabilité/Assurances**

La Municipalité décline toute responsabilité quant aux dégradations, vols, casses, pertes et accidents divers qui pourraient se produire. Chaque association devra joindre la copie de son attestation d'assurance en responsabilité civile couvrant sa participation à ce forum.

### **Article 7. Obligations de l'association**

Chaque association s'engage :

- à avoir fini l'installation de son stand au plus tard à 9h30 afin d'être apte à recevoir le public dès 10h00,
- à ne pas utiliser de gaz combustible,
- à ne pas fumer,
- à rendre l'emplacement dans l'état dans lequel elle l'a trouvé à son arrivée, et à n'y laisser aucun déchet, papier, tract, document, ni aucun objet.
- à ne pas vendre, ni distribuer, pour des raisons d'hygiène et de sécurité, des produits alimentaires et des boissons à consommer sur place,
- à respecter les recommandations et le protocole sanitaire mis en place et transmis avant le Forum.

### **Article 8. Activité sur le stand**

Le forum est destiné à l'information des Chavillois et des bénévoles, pour leur permettre de s'orienter dans le choix d'une activité associative. En conséquence :

- Les inscriptions aux activités pourront se faire lors de ce forum
- Chaque association pourra vendre sur son stand tout objet relatif à son activité ou produit par l'association (hors alimentaire ; sauf vin, confitures, miel ou confiseries...conditionnés sous emballage fermé).

A Chaville le :

Nom, prénom, qualité et signature du représentant autorisé de l'association  
précédés de la mention manuscrite « lu et approuvé »